

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la Société COLAS Centre Ouest, siège social 2 rue Gaspard Coriolis 44307 NANTES, en vue d'obtenir d'une part, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension de la carrière de « Kéramborn » à DIRINON au titre de la législation sur les installations classées et d'autre part l'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **20 novembre à 9H au 20 décembre 2017 à 17H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de : DIRINON, DAOULAS, SAINT-URBAIN, IRVILLAC et LOPERHET aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr -rubrique publications légales Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de DIRINON (mail : mairie-dirinon@wanadoo.fr) siège principal de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

- sur support papier dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairie de DIRINON et DAOULAS (siège annexe de l'enquête); elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

mairie de DIRINON, 7 rue de l'église 29460 DIRINON à l'attention de M. Jean Luc PIROT, commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis de l'autorité environnementale émis le 4 août 2017.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies de DIRINON et DAOULAS selon les modalités suivantes :

mairie de DIRINON

- le lundi 20 novembre 2017 de 9H à 12H
- le mercredi 29 novembre 2017 de 14H à 17H
- le vendredi 15 décembre 2017 de 14H à 17H
- le mercredi 20 décembre 2017 de 14H à 17H

mairie de DAOULAS

- le lundi 4 décembre 2017 de 9H à 12H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de DIRINON, siège principal de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la Préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique unique est le Préfet du Finistère.